

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 619 705**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **87 12051**
⑤1 Int Cl⁴ : A 61 C 17/032; A 47 K 7/04.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A

②2 Date de dépôt : 27 août 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 9 du 3 mars 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DELSOL Jacques.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jacques Delsol.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Rince-dents.

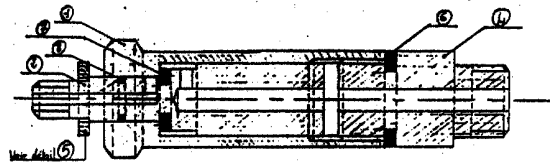
⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant le rinçage
des dents avec l'eau de ville.

Il est constitué d'un boîtier tubulaire 1 et d'un clapet manuel
2 qui sous pression du doigt 5 libère le passage de l'eau de
ville qui arrive par la tuyauterie souple de la poire à douche et
avec sa température pré-réglée. La tuyauterie est vissée sur le
raccord 4 lui-même vissé sur le boîtier 1.

L'eau circule par sa propre pression vers une pipette 3,
ayant deux petits trous à son extrémité et perpendiculaires à
son axe longitudinal, lorsque le doigt 5 a subi une pression qui
a libéré le clapet 2.

Il suffit de diriger les jets contigus vers les interstices
dentaires et l'eau, de par sa pression, évacue les corps étran-
gers y étant coincés.

Le dispositif est principalement destiné aux soins dentaires
domestiques en complément du brossage.



FR 2 619 705 - A1

La présente invention concerne un dispositif pour permettre le rinçage des dents avec l'eau de ville sous l'action de sa pression.

Le nettoyage des dents est habituellement fait au moyen d'une brosse à dents et d'une pâte dentifrice, mais il n'élimine pas totalement les corps étrangers coincés entre les dents.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient.

Il comporte en effet un trou pour l'entrée de l'eau de ville à l'une de ses extrémités et deux autres pour sa sortie à l'autre extrémité du dispositif. L'entrée est plus grosse que les deux sorties. (voir figures 1 et 2)

Afin d'éviter un jet continu et de ce fait une perte d'eau inutile, un clapet sert d'intermédiaire pour le contrôle du passage de l'eau.

Sa conception et sa facilité d'alimentation en eau, le rendent simple d'emploi et sans danger pour les dents, les gencives et la langue. La pression de l'eau est réglée, tout comme sa température par la robinetterie de la douche sur laquelle se fixe l'invention. La souplesse de la tuyauterie d'alimentation en eau confère au dispositif une totale mobilité lui permettant ainsi d'accéder aux dents les plus profondes.

Le dispositif sera réalisé en matières plastiques de qualité alimentaire souple, afin d'éviter la cassure et risque de blessure. Le moyen de fabrication étant le moulage sous pression.

Il est constitué d'un boîtier tubulaire (1) dans lequel circule un clapet manuel (2) muni d'un orifice pour le passage de l'eau. Sous poussée du doigt (5) on libère le passage de l'eau de ville qui arrive par la tuyauterie souple de la poire à douche et avec pression et température d'eau pré-réglées. La tuyauterie est vissée sur le raccord (4) lui-même vissé sur le boîtier (1). Le raccord (4) est percé de part en part pour le passage de l'eau. Le joint (6) assure l'étanchéité entre le raccord (4) et le boîtier (1). Lorsque le clapet (2) est en position de fermeture, l'étanchéité est faite par le joint (7) entre le clapet (2) et le boîtier (1). Voir figures 1 et 2.

Après poussée sur le doigt (5) qui ouvre le clapet (2), l'eau circule par sa propre pression vers une pipette (3) ayant deux petits trous à son extrémité et perpendiculaires au trou central. La pipette (3) se visse sur le clapet (2). Le doigt (5) est

emmanché sur le clapet (2) et retenu par la pipette (3) mais restant mobile en une rotation totale (360°). Le joint (8) assure l'étanchéité entre le clapet (2) et le boîtier (1) lorsque le clapet (2) est en position d'ouverture.

5 Il suffit de diriger les deux petits jets contigus de la pipette (3) vers les interstices dentaires et l'eau, de par sa pression, évacue les corps étrangers y étant coincés.

10 Le dispositif selon l'invention est principalement destiné aux soins dentaires domestiques en complément du brossage quotidien.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour rincer les dents au moyen de l'eau de ville caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier (1) dans lequel circule un clapet manuel (2) sous l'action d'un doigt (5) libérant le passage de l'eau arrivant du raccord (4) et sortant par la pipette (3).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le raccord (4) constitue une partie du boîtier (1) par fixation mécanique.

3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le doigt (5) constitue une partie du clapet (2) par fixation mécanique.

4) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la pipette (3) constitue une partie du clapet (2) par fixation mécanique.

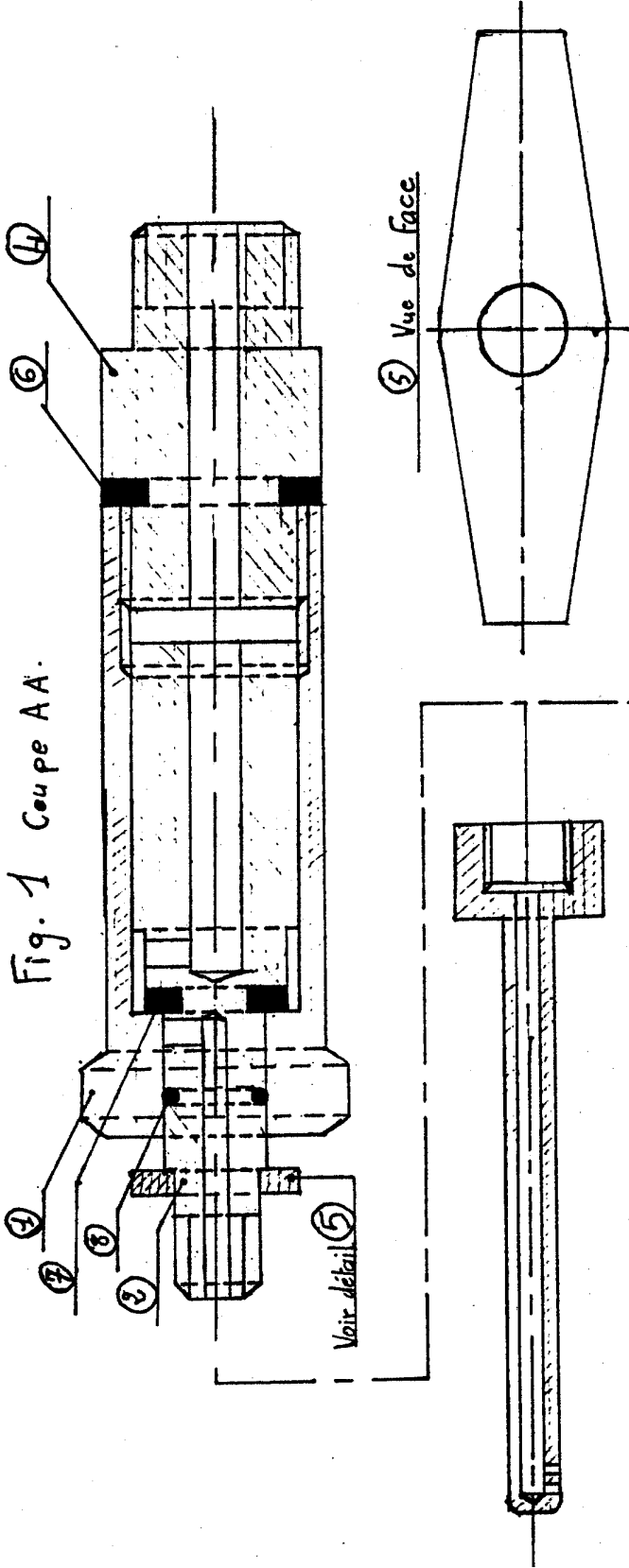
5) Dispositif selon les revendications 1 et 2 en ce qui concerne le joint (6) faisant partie du raccord (4) caractérisé en ce qu'il fait étanchéité entre le boîtier (1) et le raccord (4).

6) Dispositif selon les revendications 1 et 3 en ce qui concerne le joint (7) faisant partie du clapet (2) caractérisé en ce qu'il fait étanchéité entre le boîtier (1) et le clapet (2) en position de fermeture du dit clapet (2).

7) Dispositif selon les revendications 1 et 3 en ce qui concerne le joint (8) faisant partie du clapet (2) caractérisé en ce qu'il fait étanchéité entre le boîtier (1) et le clapet (2) en position d'ouverture du dit clapet (2).

A/A

Fig. 1 Coupe AA.



(9) Vue de face

Fig. 2 Coupe AA

